

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Convocation : 14/06/2024

Affichage liste délibérations : 24/06/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE** : Monsieur VITORIO

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Madame Sonia BRAHMI a donné procuration à Monsieur Ali SEMARI

ABSENTS

Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Yamina KAHOU

DEL20240620_1

PROJETS PORTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) - MANDAT 2023 - 2024

RAPPORTEUR : Isabelle FERNANDES

Le conseil municipal des enfants (CME) est un comité consultatif créé à Givors par délibération n°4 du conseil municipal du 27 janvier 2022. Il a pour principal objet la sensibilisation des élus enfants à la vie de la commune et l'apprentissage de la citoyenneté adaptée à leurs âges.

Chaque année, les élus enfants identifient collectivement des projets et travaillent à leur mise en œuvre en rencontrant les différents services pour préparer les projets choisis.

En ce sens, les élus du CME se sont notamment engagés avec la Direction des Sports et de la Vie Associative dans l'organisation des Olympiades de Givors la journée du 15 juin 2024, avec le souhait que les enfants de la ville de Givors soient davantage sensibilisés aux bienfaits de l'activité sportive et se motivent entre eux pour faire du sport et ainsi développer leur bien-être.

Pour le mandat annuel en cours, les élus du CME proposent au Conseil Municipal la réalisation de trois autres projets :

- **L'installation d'aménagements accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**, qu'il s'agisse d'aménagements ludiques ou d'aménagements nécessaires au quotidien des personnes concernées. Ainsi, les élus du CME souhaitent mettre en place une balançoire PMR dans le secteur de Presqu'île-Thorez, afin que tous les enfants puissent jouer ensemble. Ils envisagent également d'installer des rampes dans certains endroits stratégiques de la ville pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite. L'installation de ces aménagements pourra être financée pour partie par le budget d'investissement alloué cette année au service Démocratie locale de la Ville. La Métropole GrandLyon sera également interpellée pour les aménagements relevant de sa compétence.
- **La sensibilisation à la propreté de la ville et au respect de l'environnement.** Soucieux de valoriser la ville et que chacun respecte les espaces publics, les élus du CME souhaitent développer des affichages spécifiques visant à sensibiliser les adultes et les plus jeunes aux écogestes, à la propreté et au respect de l'environnement. Ils présenteront des slogans humoristiques et des illustrations réalisées par les enfants pour contribuer, à leur échelle, au mieux vivre ensemble. Ces affichages pourront être installés, essentiellement à proximité des bacs à compost, sur des panneaux, des bâtiments, aux abords des chemins de randonnée ou bien encore diffusé sous format numérique. En complément de ces affichages, ils souhaitent également mettre en valeur les poubelles de l'espace public pour encourager de manière humoristique à leur utilisation. En ce sens, la Direction de la Communication et de l'Événementiel et la Direction des Services Techniques de la ville pourront assister le CME dans la mise en œuvre de ces projets.
- **La réalisation de courtes séquences filmographiques (capsules vidéos)** pour faire la promotion de la ville et montrer que l'on est bien à Givors. Chaque séquence portera sur un thème, en s'appuyant sur chacune des lettres de GIVORS (Grandir, Innovante, Vivante, Originale, Rayonnant, Sportive). Les élus du CME souhaitent préparer des textes et slogans avec le concours et l'appui de la Direction de la Communication et de l'Événementiel.

Ainsi, la ville soutient les projets proposés par les élus du CME en allouant un budget d'environ 10 000 € aux actions proposées, pouvant varier en fonction de l'évolution des projets.

Dans ces conditions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
33 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire à mettre en œuvre les projets proposés par le CME et à allouer un budget auxdits projets, conformément aux conditions exposées ci-dessus ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces projets ;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées au budget communal 2024.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Alipio VITORIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.